Majeure haute spécialisation

Guide

Horticulture et aménagement paysager

Ébauche 2007–2008

appuyer chaque élève

Ontario

2008-01897/

Table des matières

A. Vue d'ensemble de la majeure haute spécialisation 2

B. Avantages d'obtenir une majeure haute spécialisation en horticulture et aménagement paysager 4

C. Composantes requises pour la majeure haute spécialisation en horticulture et aménagement paysager 6

D. Itinéraires d'études de la majeure haute spécialisation en horticulture et aménagement paysager 15

E. Professions dans le secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager 19

F. Programmes postsecondaires et de formation dans le secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager 21

G. Ressources 24

H. Annexes 28

Profils des projets **45**

A. Vue d'ensemble de la majeure haute spécialisation

La majeure haute spécialisation, lancée en septembre 2006, s'inscrit dans le cadre de la stratégie Réussite des élèves qui vise à élargir les possibilités d'apprentissage de qualité et à appuyer la réussite de tous les élèves. La majeure est un programme spécialisé approuvé par le Ministère qui permet aux élèves de satisfaire aux conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) tout en acquérant des connaissances spécifiques au secteur économique dans lequel ils envisagent de faire carrière. Ce programme axé sur le cheminement de carrière est conçu pour préparer les élèves à faire la transition entre l'école secondaire et le collège, la formation en apprentissage, le marché du travail ou l'université. Une majeure permet aux élèves d'acquérir des connaissances et de développer des compétences reliées à un secteur d'activité de leur choix dans des contextes professionnels authentiques, ce qui favorise l'apprentissage et l'exploration de carrière et aide les élèves à se concentrer sur l'obtention de leur diplôme et à poursuivre leurs objectifs pour le postsecondaire.

Le Ministère a publié le *Guide de mise en œuvre de la majeure haute spécialisation* ainsi qu'une série de guides dont celui-ci, qui portent chacun sur un secteur économique particulier de la majeure. Le présent guide a pour objet la majeure haute spécialisation en horticulture et aménagement paysager. Les conseils scolaires et les écoles doivent consulter ces guides pour planifier et mettre en œuvre la ou les majeures de leur choix.

Le présent guide décrit dans le détail les cinq composantes requises pour la majeure en horticulture et aménagement paysager et présente des exemples d'itinéraires d'études pour cette majeure. Il donne aussi des exemples de professions exercées dans le secteur et de programmes postsecondaires menant à ces professions. Une liste de ressources utiles ainsi qu'une description des projets entrepris dans les écoles pour l'année 2007-2008 complètent cette présentation.

Plusieurs des composantes de la majeure, notamment les certifications et les formations, les activités d'apprentissage par l'expérience ainsi que les expériences d'anticipation, dépassent le cadre traditionnel de la salle de classe et mettent les élèves en contact avec le monde réel, ce qui augmente la pertinence et la valeur de leurs apprentissages. Afin de mettre en œuvre ces composantes dans un contexte appuyant le mandat de l'éducation en langue française tel que défini dans la politique d'aménagement linguistique, les conseils scolaires et les écoles de langue française peuvent faire appel à des alliances et à des partenariats susceptibles d'optimiser les possibilités offertes en milieu minoritaire. Pour les aider à solliciter cet appui, ils peuvent se prévaloir des services offerts dans le cadre de l'initiative ministérielle

Destination Réussite, qui a été conçue pour répondre aux besoins des conseils scolaires et des écoles de langue française. Le volet 1 de cette initiative est consacré à la mise en œuvre de la majeure et de la double reconnaissance de crédit, et l'équipe de développement qui en est responsable s'emploie à optimiser les ressources offertes en français.

B. Avantages d'obtenir une majeure haute spécialisation en horticulture et aménagement paysager

L'horticulture ornementale et l'aménagement paysager représentent des milliards de dollars et fournissent des milliers de possibilités d'emploi à temps plein et à temps partiel en Ontario. Grâce à une activité résidentielle et commerciale sans précédent, cette industrie est en plein essor et on y prévoit une forte demande en travailleurs spécialisés pour les années à venir ainsi que des possibilités entrepreneuriales accrues. S'ajoute à cela les besoins croissants liés à la gestion des parcs locaux et des jardins botaniques ou patrimoniaux, l'entretien des terrains de sports, l'aménagement de jardins privés ainsi que l'accroissement de la demande du public en loisirs de plein air, la conservation de l'environnement et l'écotourisme.*

La majeure en horticulture et aménagement paysager permet aux élèves de se construire un solide bagage de connaissances et de compétences spécifiques au secteur avant de commencer leur formation en apprentissage, au collège, à l'université ou sur le marché du travail.

La majeure en horticulture et aménagement paysager est conçue pour permettre aux élèves :

- de personnaliser leurs études secondaires en fonction de leurs champs d'intérêt et de leurs talents tout en satisfaisant aux exigences relatives à l'obtention du diplôme d'études secondaires;
- de sélectionner un ensemble de 9 crédits permettant d'acquérir des connaissances et de développer des compétences propres au secteur, lequel ensemble est :
  - jugé approprié par le secteur et les établissements d'enseignement postsecondaire;
  - planifié pour aider les élèves à s'engager dans la destination postsecondaire de leur choix dans le secteur;
  - conçu dans une optique de flexibilité pour permettre de changer d'itinéraire d'études (p. ex., passer d'un itinéraire menant au collège à un itinéraire menant à une formation en apprentissage) ou d'interrompre la majeure si l'élève souhaite modifier son plan de carrière;
- de fournir, par l'entremise d'un Relevé de la majeure, des preuves de leurs apprentissages et de leurs réalisations pour les cinq composantes requises (p. ex., certifications et formations reconnues par le secteur) à des employeurs potentiels ou aux établissements d'enseignement postsecondaire dans lesquels ils désirent s'inscrire;
- d'explorer, de cerner et de préciser leurs objectifs de carrière afin de prendre des décisions éclairées concernant leurs options postsecondaires;

* Source : Landscape Ontario 2006 au www.horttrades.com

- de participer à des expériences d'anticipation qui reflètent leur itinéraire d'études et leurs objectifs de carrière, d'accroître leur confiance dans leur capacité de réussir, de développer leurs compétences essentielles et habitudes de travail et de faire un choix éclairé relativement à leurs objectifs de carrière et aux étapes qui leur restent à franchir;
- de développer et d'acquérir des compétences essentielles et des habitudes de travail requises dans le secteur et de les documenter à l'aide d'outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO);
- d'avoir accès à des ressources, à un équipement, à une expertise et à des expériences qui ne sont peut-être pas offerts dans leur école secondaire.

C. Composantes requises pour la majeure haute spécialisation en horticulture et aménagement paysager

Les composantes de la majeure haute spécialisation en horticulture et aménagement paysager

1. un ensemble de **9 crédits** de 11e et 12e année qui comprend :
   i) **4 crédits de spécialisation** axés sur des connaissances et des compétences propres au secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager;
   ii) **3 crédits d'appui** du curriculum de l'Ontario en français, en mathématiques et en sciences qui intègrent des activités d'apprentissage contextualisées (AAC) reliées au secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager (voir annexe A);
   iii) **2 crédits en éducation coopérative** qui fournissent des occasions d'apprentissage authentiques en milieu de travail et permettent aux élèves de raffiner, d'étendre, d'appliquer et de mettre en pratique des connaissances et des compétences requises dans ce secteur.
2. **5** certifications et formations reconnues par le secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager : **4** obligatoires ainsi qu'un (**1**) ensemble de certifications ou formations du programme *Certified Horticultural Technician Certification* (CHT), à choisir parmi les quatre ensembles figurant dans le tableau de la page 10.
3. des occasions d'apprentissage par l'expérience dans le secteur.
4. des expériences d'anticipation qui reflètent l'itinéraire d'études de l'élève et ses objectifs de carrière.
5. le développement et l'acquisition de compétences essentielles et d'habitudes de travail documentées à l'aide d'outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO).

L'élève qui satisfait à ces cinq composantes ainsi qu'aux conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario reçoit un diplôme sur lequel figure le sceau rouge de la majeure. On lui remet également le Relevé de la majeure sur lequel sont précisées ses réalisations pour chacune des composantes requises.

Les cinq composantes requises pour obtenir un diplôme d'études secondaires portant le sceau de la majeure haute spécialisation forment ensemble un tout permettant de conjuguer des expériences d'apprentissage basées sur le curriculum avec des apprentissages par l'expérience, ce qui augmente la richesse et la variété de ces expériences pour les élèves et les aide à réussir la transition vers le programme d'études ou de formation postsecondaire de leur choix ou le marché du travail.

Les circonstances locales, telles que les installations et l'équipement, les qualifications du personnel et les partenariats ou ententes, déterminent la façon dont les composantes requises pour la majeure peuvent être offertes aux élèves. Selon le cas, le lieu de prestation

peut être une école secondaire, un collège, un centre de formation ou d'autres établissements approuvés. De plus amples renseignements sur la prestation de la majeure sont fournis dans le Guide de mise en œuvre de la majeure haute spécialisation, sous la rubrique « Modèles de prestation ».

Aucune substitution dans les cinq composantes requises de la majeure n'est permise.

1. Ensemble des crédits requis

Toutes les majeures comprennent un ensemble de crédits requis composé de crédits de spécialisation, de crédits d'appui et de crédits en éducation coopérative. L'ensemble des crédits requis pour la majeure en horticulture et aménagement paysager est composé :

i) de 4 crédits de spécialisation;

ii) de 3 crédits d'appui; et

iii) de 2 crédits en éducation coopérative.

Les crédits constituant chaque ensemble préparent l'élève à se diriger vers le collège, la formation en apprentissage, le marché du travail ou l'université.

i) Crédits de spécialisation

Chaque majeure comprend **quatre crédits de spécialisation** qui sont spécifiques à un itinéraire d'études. Ceci permet aux élèves d'acquérir une base solide de connaissances et de développer des compétences propres au secteur économique visé par la majeure. Les crédits de spécialisation peuvent être :

- des crédits du curriculum de l'Ontario;
- des crédits pour des cours élaborés à l'échelon local et approuvés par le Ministère;
- des crédits à double reconnaissance assujettis à une approbation distincte selon d'autres politiques et procédures d'habilitation.

Un ensemble de crédits requis pour la majeure haute spécialisation en horticulture et aménagement paysager est donné à titre d'exemple à la section D.

ii) Crédits d'appui

Chaque majeure comporte aussi de deux à quatre crédits d'appui du curriculum de l'Ontario. La majeure en horticulture et aménagement paysager compte **trois crédits d'appui** dont un en français, un en mathématiques et un en sciences (voir le tableau à la page 9). Ces cours, qui sont donnés par les enseignants chargés des disciplines visées, intègrent des activités d'apprentissage contextualisées (AAC) reliées au secteur et élaborées à partir des attentes du curriculum. Les AAC permettent aux élèves de faire des liens entre ce qu'ils apprennent et la réalité concrète, et de reconnaître l'utilité de leurs apprentissages dans le secteur de leur majeure. Toute activité d'apprentissage contextualisée doit représenter un minimum de six heures d'études et être élaborée selon le modèle fourni à l'annexe A de ce guide.

iii) Crédits en éducation coopérative

L'éducation coopérative fournit des occasions d'apprentissage authentiques en milieu de travail qui permettent aux élèves de raffiner, d'étendre, d'appliquer et de mettre en pratique des connaissances et des compétences qu'ils acquièrent par l'entremise de l'ensemble des crédits de la majeure. Tous les élèves inscrits à la majeure doivent obtenir **deux crédits en éducation coopérative** liés aux crédits de leur majeure. On recommande même qu'ils en obtiennent plus de deux si les circonstances locales et leur horaire le permettent.

Les cours d'éducation coopérative peuvent donner droit à un ou à deux crédits en 11e ou 12e année. Il convient toutefois de souligner que les élèves suivant l'itinéraire d'études menant à l'université ont tout intérêt à obtenir leurs deux crédits en éducation coopérative en 11e année de manière à pouvoir se consacrer entièrement en 12e année à l'obtention des crédits dont ils ont besoin pour satisfaire aux conditions d'admission à l'université. Selon les circonstances locales, les élèves peuvent obtenir ces crédits d'une des façons suivantes : dans le cadre de la journée scolaire ordinaire ou en suivant un programme de formation continue offert en soirée, un stage d'été ou une classe virtuelle. Voir aussi *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience : Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario* (2000).

Tableau récapitulatif : ensemble des crédits requis pour la majeure en horticulture et aménagement paysager

L'ensemble des 9 crédits requis en horticulture et aménagement paysager sont présentés dans le tableau ci-après puis détaillés dans le modèle d'itinéraires d'études de la majeure (p. 17), ainsi que dans l'exemple illustrant un ensemble de crédits requis pouvant être intégrés à l'horaire pour compléter cette majeure (p. 18).

Aucune substitution de crédit n'est permise pour l'ensemble des crédits figurant au tableau. De plus, tous ces crédits doivent être offerts selon l'année d'études spécifiée. Les conseils scolaires sont tenus de soumettre pour approbation au Ministère leurs itinéraires d'études en y détaillant l'ensemble des crédits requis pour chaque majeure. Une fois le modèle approuvé, les conseils scolaires ne peuvent pas modifier l'ensemble de crédits requis de la majeure pour l'année en cours.

Ensemble des crédits requis pour la majeure en horticulture et aménagement paysager

Crédits		Formation en apprentissage		Collège		Université		Marché du travail	
		11e année	12e année	11e année	12e année	11e année	12e année	11e année	12e année
Crédits de spécialisation en horticulture et aménagement paysager*		2	2	2	2	2	2	2	2
Crédits d'appui avec AAC	**Français**	1		1		1			1
	Mathématiques		1		1		1	1	
	Sciences	1		1		1		1	
Crédits en éducation coopérative		2		2		2		2	
Nombre total de crédits		9		9		9		9	

* Les cours basés sur le programme-cadre d'éducation technologique du curriculum de l'Ontario peuvent donner droit à un maximum de trois crédits par année d'études, selon le nombre d'heures d'enseignement offertes. Ainsi conçus, ces cours permettent aux élèves « d'exercer et de parfaire leurs compétences pour atteindre le niveau de performance requis pour l'accréditation, l'admission aux programmes d'apprentissage ou la participation aux programmes de transition de l'école au monde du travail. » (voir *Le curriculum de l'Ontario, 11e et 12e année – Éducation technologique*, p. 7).

2. Certifications et formations reconnues par le secteur

Les certifications et les formations reconnues par le secteur, incluant celles portant sur la sécurité, sont importantes pour les élèves inscrits à une majeure haute spécialisation et leur fournissent un avantage lorsqu'ils entrent sur le marché du travail, quels que soient leurs objectifs postsecondaires. (Voir le *Guide de mise en œuvre de la majeure haute spécialisation* sous la rubrique « Certifications et formations reconnues par le secteur ».)

Les certifications et les formations doivent :

- être données par une personne détenant la certification, c'est-à-dire une personne reconnue par le fournisseur de la certification ou le secteur en tant qu'administration légalement compétente. (Cette exigence ne s'applique pas à la formation relative au système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail [SIMDUT] qui est offerte à un niveau de sensibilisation seulement.)
- inclure une composante d'évaluation.
- donner droit, de préférence, à une attestation, telle qu'un certificat ou une lettre, que l'élève pourra placer dans son portfolio et que l'école pourra utiliser à des fins de suivi et pour l'établissement du Relevé de la majeure. Le titre, le nombre d'heures complétées ainsi que la date d'obtention de la certification ou de la formation seront inscrits dans le Relevé de la majeure.

Tel que le précise le tableau ci-après, les élèves inscrits à la majeure haute spécialisation en horticulture et aménagement paysager doivent obtenir cinq (5) certifications ou formations dont quatre (4) obligatoires. Pour ce qui est de la dernière, il leur faut choisir

un (1) ensemble de certifications ou formations du programme *Certified Horticultural Technician* (CHT) parmi les quatre figurant au tableau. Les certifications et formations portant un titre officiel sont introduites par une lettre majuscule. La minuscule dénote plutôt une catégorie ou un domaine de formation à l'intérieur duquel une certification ou une formation particulière doit être sélectionnée. Il revient au conseil scolaire ou à l'école de procéder à cette sélection. Les conseils et les écoles peuvent en outre offrir aux élèves la possibilité d'obtenir des certifications et des formations additionnelles.

Liste des certifications ou formations reconnues dans le secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager

Quatre (4) certifications ou formations obligatoires			
identification des plantes	Premiers soins	Réanimation cardiorespiratoire (RCR)	sensibilisation au système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
Un (1) ensemble de certifications ou formations du programme ***Certified Horticultural Technician Certification*** **(CHT)** à choisir dans la liste ci-dessous			
Entretien Élagage Taille Tondeuse 21 po Tondeuse 36 po	**Entretien et installation** Bons de travail Nivellement et gazonnement Plantation d'arbres	**Installation et construcion** Disposition des plantes Installation de dalles Nivellement et drainage	**Jardinerie** Conventions de bienséance au téléphone Conventions de bienséance avec la clientèle Opérations de caisse

Il n'est pas permis de faire des substitutions dans la liste ci-dessus ni de changer le nombre de certifications ou de formations requises.

3. Activités d'apprentissage par l'expérience

L'apprentissage par l'expérience comprend des activités qui se déroulent à l'extérieur de la classe ordinaire. Il peut inclure l'observation au poste de travail, le jumelage, l'expérience de travail, l'expérience de travail virtuelle et l'éducation coopérative (voir annexe B). Ces apprentissages par l'expérience permettent aux élèves inscrits à la majeure de connaître les possibilités d'emploi offertes dans le secteur selon leurs objectifs de carrière.

Les activités d'apprentissage par l'expérience fournissent aux élèves des occasions d'explorer le milieu de travail, d'observer les employés au travail, de participer à leurs tâches et de réfléchir à la variété des expériences et des professions offertes dans le secteur. Ces activités sensibilisent les élèves aux compétences essentielles et aux habitudes de travail requises

dans le secteur tout en leur permettant de les développer et de les documenter à l'aide d'outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO). Parmi les tâches relevant d'un apprentissage par l'expérience pourrait figurer celle de donner des exemples explicites d'application des compétences essentielles requises des employés que les élèves ont observés (p. ex., technicien ou technicienne en horticulture ou en service d'entretien d'arbres, architecte paysagiste).

L'apprentissage par l'expérience peut inclure :

- l'accompagnement de l'élève par un autre élève qui suit un stage d'éducation coopérative dans le secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager (exemple de jumelage);
- l'observation d'un ou d'une technologue en horticulture pendant une journée complète (exemple d'une observation au poste de travail);
- un stage de travail d'une semaine ou deux auprès d'un arboriculteur ou d'une arboricultrice (exemple d'expérience de travail);
- la participation en auditeur libre à des cours au collège ou à l'université qui reflètent le champ d'intérêt de l'élève;
- la participation à la conception et à la réalisation d'un massif de plantes et de fleurs lors d'un projet d'embellissement de la cour extérieure de l'école;
- la participation à un atelier organisé par des professionnels du secteur;
- la visite d'une exploitation de serres dans la collectivité;
- une expérience de bénévolat dans le cadre d'une initiative communautaire visant la réalisation d'un aménagement paysager.

Il convient d'encourager les élèves à s'informer des possibilités d'emploi dans le secteur, et plus particulièrement des possibilités d'y travailler en français, par exemple lors de la visite de conférenciers à l'école.

Certaines activités d'apprentissage par l'expérience peuvent être considérées comme des expériences d'anticipation (voir section 4 ci-après) si l'apprentissage en question convient à l'itinéraire d'études de l'élève. L'observation d'un serriculteur ou d'une serricultrice peut être considérée comme une activité d'apprentissage par l'expérience pour tous les élèves inscrits à la majeure en horticulture et aménagement paysager, ou comme une expérience d'anticipation pour les élèves qui souhaitent exercer ce métier. Cependant, l'activité ou l'expérience en question ne peut être reportée qu'une seule fois dans le Relevé de la majeure, soit au titre d'un apprentissage par l'expérience, soit à celui d'une expérience d'anticipation. Cette restriction cadre avec l'attente exprimée plus haut selon laquelle on s'attend à ce que le programme de la majeure offre aux élèves une gamme de possibilités d'apprentissage par l'expérience aussi vaste et variée que possible.

L'éducation coopérative est aussi une forme d'apprentissage par l'expérience. Toutefois, pour satisfaire aux exigences du programme de la majeure et aux fins de l'établissement du Relevé de la majeure de l'élève, les deux crédits en éducation coopérative doivent être comptés comme tels dans l'ensemble des crédits requis pour la majeure.

Il revient à l'école d'organiser les stages d'apprentissage par l'expérience de telle manière à satisfaire aux exigences suivantes :

- Le stage doit être évalué par une enseignante ou un enseignant avant d'être offert à l'élève, et plus spécialement la portée et l'envergure des expériences d'apprentissage proposées durant le stage, la qualité du milieu d'apprentissage et les conditions relatives à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail. (Voir *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario*, 2000.)
- Chaque stage doit aussi prévoir une couverture de la Commission de la sécurité professionnelle et une garantie d'assurance contre les accidents de travail contractée par le Ministère ou l'employeur. (Voir la note Politique/Programmes n° 76A émise le 27 septembre 2000.)

Pour un complément d'information, consulter la fiche de renseignements sur l'éducation coopérative affichée au www.edu.gov.on.ca/fre/studentsuccess/pathways/coop/coop_fact_sheet.pdf ainsi que le guide *Travailleur avisé, travailleur en santé! – Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience* affiché au www.livesafeworksmart.net/french/coop/coop_appdx.htm.

Pour des renseignements sur les exigences concernant l'âge minimum que doit avoir l'élève pour participer à des visites et des expériences en milieu de travail, voir l'annexe C.

4. Expériences d'anticipation

Les élèves inscrits à la majeure doivent aussi avoir des expériences d'apprentissage qui reflètent leur itinéraire d'études et leurs objectifs de carrière. Il pourrait s'agir de la visite d'un collège pour se renseigner sur un programme ou de l'observation d'une classe à l'université dans le domaine d'intérêt de l'élève, ou encore de la visite d'une entreprise où des personnes exercent le métier qui intéresse l'élève. Des causeries ou des entretiens avec des gens de métier ou des professionnels de l'enseignement pourraient aussi être proposés aux élèves de manière à ce qu'ils puissent s'informer au sujet des études ou de la formation qu'ils désirent entreprendre. La durée des expériences d'anticipation pourra varier selon le cas de quelques heures à l'ensemble des heures requises pour compléter un cours dans son entier. En voici quelques exemples.

- *Collège :* observer des classes du programme de technicien à l'entretien de terrains de golf, dans un collège.
- *Formation en apprentissage :* observer un arboriculteur ou une arboricultrice pendant une journée.
- *Marché du travail :* mener une enquête auprès des propriétaires d'une entreprise locale d'entretien de jardins au sujet des activités de l'entreprise;
- *Université :* mener une entrevue auprès d'un ou d'une architecte paysagiste.
- *Tous les itinéraires d'études :* s'entretenir avec les employés d'une jardinerie ou d'une propriété forestière de production au sujet de leur formation.

Une tâche qui reflète l'itinéraire d'études de l'élève doit être proposée à la suite de chaque expérience d'anticipation. Par exemple, l'élève qui désire suivre une formation en apprentissage pourrait avoir à consigner dans un questionnaire des renseignements obtenus auprès d'un technicien ou d'une technicienne en aménagement paysager sur sa formation puis à rédiger un rapport de synthèse à partir de ces renseignements.

5. Compétences essentielles et habitudes de travail à documenter à l'aide d'outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO)

Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC) a identifié et homologué les « compétences essentielles » dont les personnes ont besoin pour s'épanouir pleinement, apprendre et travailler dans la société. Les compétences essentielles sont des compétences de base qui rendent possible l'acquisition d'autres compétences spécifiques à un emploi ou à un milieu de travail, telles que des habiletés techniques. Ces compétences permettent aux personnes d'accomplir les tâches se rattachant à leur emploi et de participer pleinement au milieu de travail et à la vie de leur collectivité. Ces compétences essentielles sont transférables de l'école au milieu de travail, d'un emploi à un autre et d'un secteur à un autre. Le ministère de l'Éducation et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités ont développé le Passeport-compétences de l'Ontario (PCO) à partir des compétences essentielles de RHDSC. Le PCO présente aussi des habitudes de travail nécessaires pour vivre, apprendre et travailler. Les compétences essentielles et les habitudes de travail identifiées dans le PCO sont répertoriées ci-après.

Compétences essentielles	**Habitudes de travail**
Communication • Lecture de textes • Rédaction • Utilisation de documents • Informatique • Communication verbale *Calcul* • Computations monétaires • Calendriers des budgets et des opérations comptables • Mesures et calculs • Analyse de données numériques • Calcul approximatif *Capacité de raisonnement* • Planification et organisation du travail • Prise de décisions • Résolution de problèmes • Recherche de renseignements	• Sécurité au travail • Travail en équipe • Fiabilité • Organisation • Travail en autonomie • Initiative • Autonomie sociale • Service à la clientèle • Entrepreneuriat

Le Passeport-compétences de l'Ontario décrit clairement les compétences requises dans presque toutes les professions ainsi que des habitudes de travail importantes pour réussir en milieu de travail. Le PCO est conçu pour être compris de tous et aider les élèves à entrevoir leur choix de métier ou de profession par le prisme de l'école, au fur et à mesure que se construisent leurs compétences et leur confiance en eux et que se précisent leurs objectifs de carrière. Le PCO fournit également aux employeurs des outils pour documenter méthodiquement et de façon cohérente la démonstration des compétences et des habitudes de travail des élèves dans leur milieu de travail.

Les représentants des secteurs consultés lors de l'élaboration des majeures haute spécialisation ont souligné l'importance des compétences essentielles et des habitudes de travail. Les élèves inscrits à la majeure haute spécialisation en horticulture et aménagement paysager utilisent le plan de travail du PCO pour documenter les compétences essentielles et les habitudes de travail qu'ils développent par l'entremise des activités d'apprentissage par l'expérience, des expériences d'anticipation et des stages d'éducation coopérative. Pour leur part, les employeurs évaluent et documentent la démonstration de celles-ci dans le plan de travail de l'élève.

Pour exploiter les applications et les ressources du PCO aux fins de la prestation d'une majeure, visiter le site du PCO à l'adresse suivante : http://skills.edu.gov.on.ca. Pour des exemples d'utilisation du PCO, voir le *Guide de mise en œuvre de la majeure haute spécialisation*, sous la rubrique « Compétences essentielles et habitudes de travail à documenter à l'aide d'outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO) ».

D. Itinéraires d'études de la majeure haute spécialisation en horticulture et aménagement paysager

Cette section présente des suggestions que les écoles et les conseils scolaires sont invités à exploiter pour faire connaître la majeure haute spécialisation en horticulture et aménagement paysager aux élèves dès la 7e année et les inciter à l'explorer. Il est en effet important d'aider les élèves à cerner les domaines d'activités qui les intéressent, à réfléchir à leur choix de carrière et à planifier leur cheminement.

À cet effet, deux outils importants leur sont fournis dans cette section :

- le modèle d'itinéraires d'études de la majeure haute spécialisation en horticulture et aménagement paysager qui montre les cours que les élèves de 9e et 10e année peuvent prendre pour explorer la majeure haute spécialisation en horticulture et aménagement paysager, ainsi que l'ensemble des crédits à obtenir en 11e et 12e année pour compléter le programme selon la destination postsecondaire;
- un tableau illustrant un ensemble de crédits pouvant être intégrés à l'horaire pour compléter cette majeure.

Suggestions relatives à la promotion et à la planification de la majeure haute spécialisation en horticulture et aménagement paysager

7e et 8e année : sensibilisation

Les exemples suivants sont suggérés pour sensibiliser les élèves de 7e et 8e année au programme de la majeure :

- organiser des excursions scolaires, des compétitions et des activités se rattachant à la majeure dans la communauté;
- planifier des présentations ou des causeries animées par des conférenciers ou des gens de métier actifs dans le secteur;
- offrir un programme d'été parrainé par le secteur avant l'entrée au secondaire;
- organiser à l'école secondaire des expériences dans un programme relié au secteur;
- inviter des élèves inscrits à la majeure à venir partager leur expérience avec les élèves.

9e et 10e année : exploration

Les élèves qui envisagent de s'inscrire à la majeure haute spécialisation en horticulture et aménagement paysager pourraient tirer profit des cours ci-après pour mieux connaître les options professionnelles et éducatives offertes dans le secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager.

- Le cours *Introduction à la technologie* est recommandé pour tous les itinéraires d'études de la majeure centrés sur l'éducation technologique. Il offre aux élèves de 9e année la possibilité d'explorer diverses technologies, incluant celles reliées à l'horticulture et à l'aménagement paysager, et de s'adonner à des activités s'y rattachant.
- Les cours *Exploration de carrière* et *Découvrir le milieu de travail* de 10e année comprennent des attentes qui donnent la possibilité d'explorer les professions ainsi que les options de destinations postsecondaires reliées au secteur grâce à l'apprentissage par l'expérience. Ces cours permettent donc aussi de sensibiliser l'élève au programme de la majeure.

11e et 12e année : spécialisation

Les élèves inscrits à la majeure haute spécialisation en horticulture et aménagement paysager acquièrent les connaissances et développent les compétences propres au secteur qui sont nécessaires à l'obtention du diplôme d'études secondaires portant le sceau rouge de la majeure en complétant les cinq composantes requises pour la majeure. Les élèves et leurs parents ou tuteurs consultent les conseillers en orientation ainsi que les enseignants de l'école de manière à choisir les cours correspondant le mieux au profil de l'élève, compte tenu de ses objectifs de carrière.

Des partenaires du secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager ont par ailleurs indiqué qu'une connaissance de l'entrepreneuriat et des pratiques commerciales de base était importante pour les élèves qui se préparent à un métier ou une profession dans le secteur. Il est donc recommandé que les élèves choisissent l'une des options suivantes en 11e ou 12e année :

- compléter un cours du curriculum de l'Ontario portant sur l'entrepreneuriat;
- se lancer dans une activité parascolaire centrée sur l'entrepreneuriat (p. ex., participer au Programme des jeunes entrepreneurs de l'Ontario).

Les élèves qui veulent suivre une formation en apprentissage devraient s'inscrire au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) qui leur permettra de commencer leur formation en vue d'obtenir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario avec la reconnaissance de la majeure haute spécialisation.

Modèle d'itinéraires d'études de la majeure haute spécialisation en horticulture et aménagement paysager

• Cases vertes : crédits requis pour la majeure haute spécialisation en horticulture et aménagement paysager • (O) : crédits obligatoires pour l'obtention du DESO • (R) : crédits recommandés selon l'itinéraire d'études de l'élève

9e année *Exploration*	**10e année** *Exploration*	**Itinéraire : Formation en apprentissage** *Spécialisation*		**Itinéraire : Collège** *Spécialisation*		**Itinéraire : Université** *Spécialisation*		**Itinéraire : Marché du travail** *Spécialisation*	
		11e année	**12e année**	**11e année**	**12e année**	**11e année**	**12e année**	**11e année**	**12e année**
Crédit optionnel ou obligatoire	English ou crédit optionnel ou obligatoire	English ou crédit optionnel ou obligatoire	English ou crédit optionnel ou obligatoire	English ou crédit optionnel ou obligatoire	English ou crédit optionnel ou obligatoire	English ou crédit optionnel ou obligatoire	English ou crédit optionnel ou obligatoire	English ou crédit optionnel ou obligatoire	English ou crédit optionnel ou obligatoire
(O) Français	(O) Français	(O) Français	(O) Français	(O) Français	(O) Français	(O) Français	(O) Français	(O) Français	(O) Français
(O) Mathématiques	(O) Mathématiques	(O) Mathématiques	Mathématiques	(O) Mathématiques	Mathématiques	(O) Mathématiques	Mathématiques	(O) Mathématiques	(R) Mathématiques
(O) Sciences	(O) Sciences	Sciences	(R) Sciences	Sciences	(R) Sciences	Sciences	(R) Sciences	Sciences	(R) Sciences
(O) Géographie du Canada	(O) Histoire du Canada	**Majeure en horticulture et aménagement paysager**	**Majeure en horticulture et aménagement paysager**	**Majeure en horticulture et aménagement paysager**	**Majeure en horticulture et aménagement paysager**	**Majeure en horticulture et aménagement paysager**	**Majeure en horticulture et aménagement paysager**	**Majeure en horticulture et aménagement paysager**	**Majeure en horticulture et aménagement paysager**
(O) English	(O) Exploration de carrière / Éducation à la citoyenneté	**Majeure en horticulture et aménagement paysager**	**Majeure en horticulture et aménagement paysager**	**Majeure en horticulture et aménagement paysager**	**Majeure en horticulture et aménagement paysager**	**Majeure en horticulture et aménagement paysager**	**Majeure en horticulture et aménagement paysager**	**Majeure en horticulture et aménagement paysager**	**Majeure en horticulture et aménagement paysager**
(O) Vie active et santé	(O) Éducation artistique	(Peut compter comme crédits obligatoires) Éducation coopérative (2 crédits) *en 11e ou 12e année*		(Peut compter comme crédits obligatoires) Éducation coopérative (2 crédits) *en 11e ou 12e année*		(Peut compter comme crédits obligatoires) Éducation coopérative (2 crédits) *en 11e ou 12e année*		(Peut compter comme crédits obligatoires) Éducation coopérative (2 crédits) *en 11e ou 12e année*	
(R) Introduction à la technologie	(R) Technologie de la construction	(R) Affaires et commerce ou crédit obligatoire ou optionnel	(R) Géographie ou crédit additionnel en éducation coopérative	(R) Affaires et commerce ou crédit obligatoire ou optionnel	(R) Géographie ou crédit additionnel en éducation coopérative	(R) Sciences	(R) Mathématiques	(R) Affaires et commerce ou crédit obligatoire ou optionnel	(R) Géographie ou crédit additionnel en éducation coopérative

Ensemble des crédits requis pour la majeure haute spécialisation en horticulture et aménagement paysager (exemple)

- Cases vertes : crédits requis pour la majeure haute spécialisation en horticulture et aménagement paysager
- (O) : crédits obligatoires pour l'obtention du DESO
- (R) : crédits recommandés selon l'itinéraire d'études de l'élève
- C, E, M, O ou U à la fin des codes de cours indiquent les filières de cours suivants : C / précollégial; E / préemploi; M / préuniversitaire/précollégial; O / ouvert; U / préuniversitaire

Itinéraire : Formation en apprentissage		**Itinéraire : Collège**		**Itinéraire : Université**		**Itinéraire : Marché du travail**	
11e année	**12e année**	**11e année**	**12e année**	**11e année**	**12e année**	**11e année**	**12e année**
English *ou* crédit optionnel ou obligatoire	English *ou* crédit optionnel ou obligatoire	English *ou* crédit optionnel ou obligatoire	English *ou* crédit optionnel ou obligatoire	English *ou* crédit optionnel ou obligatoire	English *ou* crédit optionnel ou obligatoire	English *ou* crédit optionnel ou obligatoire	English *ou* crédit optionnel ou obligatoire
(O) FRA3C Français	(O) FRA4C Français	(O) FRA3C Français	(O) FRA4C Français	(O) FRA3U Français	(O) FRA4U Français	(O) FRA3E Français	(O) FRA4E Français
(O) MCF3M Modèles de fonction	MCT4C Mathématiques de la technologie au collège	(O) MCF3M Modèles de fonction	MCT4C Mathématiques de la technologie au collège	(O) MCR3U Fonctions	MHF4U Fonctions avancées	(O) MEL3E Mathématiques de la vie courante	(R) MEL4E Mathématiques de la vie courante
SBI3C Biologie	(R) SCH4C Chimie *ou* SPH4C Physique	SBI3C Biologie	(R) SCH4C Chimie *ou* SPH4C Physique	SBI3U Biologie	(R) SPH4U Physique	SNC3E Sciences	(R) SNC4E Sciences
Crédit de spécialisation THL35 *	**Crédit de spécialisation** THL45 *	**Crédit de spécialisation** THL35 *	**Crédit de spécialisation** THL45 *	**Crédit de spécialisation** THL35 *	**Crédit de spécialisation** SBI4U Biologie	**Crédit de spécialisation** THL35 *	**Crédit de spécialisation** THL45 *
Crédit de spécialisation THL35 * *ou* TCJ3E Technologie de la construction	**Crédit de spécialisation** THL45 * *ou* TCJ3E Technologie de la construction	**Crédit de spécialisation** THL35 * *ou* TCJ3C Technologie de la construction	**Crédit de spécialisation** THL45 * *ou* TCJ3C Technologie de la construction	**Crédit de spécialisation** TDJ3M Technologie du design	**Crédit de spécialisation** SCH4U Chimie *ou* TDJ4M Technologie du design	**Crédit de spécialisation** THL35 * *ou* TCJ3E Technologie de la construction	**Crédit de spécialisation** THL45 * *ou* TCJ4E Technologie de la construction
(Peut compter comme crédits obligatoires) Éducation coopérative (2 crédits) *en 11e ou 12e année*		(Peut compter comme crédits obligatoires) Éducation coopérative (2 crédits) *en 11e ou 12e année*		(Peut compter comme crédits obligatoires) Éducation coopérative (2 crédits) *en 11e ou 12e année*		(Peut compter comme crédits obligatoires) Éducation coopérative (2 crédits) *en 11e ou 12e année*	
(R) BDI3C Introduction à l'entrepreneuriat	(R) CGR4E Environnement et gestion des déchets	(R) BDI3C Introduction à l'entrepreneuriat	(R) CGR4M Environnement et gestion des ressources	(R) SPH3U Physique *ou* SCH3U Chimie	(R) MDM4U Mathématiques de la gestion des données	(R) BMX3E Marketing de la vente au détail et des services	(R) CGR4E Environnement et gestion des ressources

* **THL35 et THL45** : cours élaborés à l'échelon local (voir annexe D)

E. Professions dans le secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager

La Classification nationale des professions (CNP) classe et décrit les professions au Canada à l'aide d'un système de code numérique de quatre chiffres appelé Code national des professions. Ce système et ces codes constituent la source officielle de renseignements sur les professions au Canada. Il suffit d'entrer ce code de quatre chiffres dans la case « Recherche rapide » sur le site Web de la CNP (www23.hrdc-drhc.gc.ca) pour obtenir des renseignements sur les professions reliées à une carrière.

Pour de plus amples renseignements sur une profession, on peut également visiter le site Web du Passeport-compétences de l'Ontario (http://skills.edu.gov.on.ca). Il suffit de cliquer sur « Professions et tâches » dans la barre de navigation, puis de choisir « Classés par code » et enfin de cliquer sur le crochet (✔) « Échantillon de tâches du milieu de travail » pour obtenir une description de la profession, un sommaire des compétences essentielles requises dans cette profession et une liste de tâches typiques accomplies au travail. Des liens permettent aussi l'accès à d'autres sites sur la carrière et l'emploi.

Le tableau suivant contient des exemples de professions propres au secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager réparties selon le genre de formation ou d'éducation postsecondaire habituellement exigé pour chaque profession. Leur nomenclature et code sont tirés de la banque de données du CNP et pourraient différer un peu de ceux utilisés sur le terrain.

Collège	**Formation en apprentissage**
• Forestier/forestière spécialiste des parcs et des installations récréatives (2122) • Forestier urbain/forestière urbaine (2122) • Gestionnaire à l'entretien des parcs (0114) • Technicien/technicienne à l'entretien des terrains de golf (8612) • Technicien/technicienne en service d'entretien d'arbres (2225) • Technologie en aménagement paysager et technologue en horticulture (2225)	• Arboriculteur/arboricultrice (2225) • Technicien/technicienne de petits moteurs (7335) • Technicien/technicienne d'équipement lourd (7312) • Technicien/technicienne en aménagement paysager (2225)

Marché du travail	Université
• Entrepreneurs/Entrepreneuses de service d'entretien d'arbres (8255) • Jardinier-paysagiste/jardinière-paysagiste (2225) • Manœuvre en aménagement paysager et entretien de terrains (8612) • Ouvrier/ouvrière de serre chaude (8432) • Producteur/productrice de plantes – pépinières (8254) • Reproducteur/reproductrice de plantes – serre ou pépinière (8432) • Spécialiste de la vente (6421) • Vendeur d'accessoires et de fournitures de jardin et de pelouse – commerce de détail	• Architecte paysagiste (2151) • Biologiste (2121) • Botaniste/biologiste (2121) • Horticulteur/horticultrice (2225) • Pathologiste des plantes (2121)

F. Programmes postsecondaires et de formation dans le secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager

On trouvera ci-dessous des exemples de programmes postsecondaires et de formations liés au secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager ainsi que les diplômes auxquels ils donnent droit.

Collège

Programmes offerts en français :

Charpentier-menuisier/charpentière-menuisière	Diplôme
Gestion de l'environnement	Diplôme
Mécanicien de machinerie lourde	Certificat
Programme ontarien de formation sur les pesticides	Certificat
Techniques chimiques – aspect environnemental	Diplôme

Programmes offerts en anglais :

Floriculture/Retail	Diploma
Golf Course Management	Diploma
Horticulture Technician	Diploma
Landscape Design	Diploma
Landscape Technician	Diploma
Landscape Technology	Diploma
Ornamental Horticulture	Diploma
Parks Operations and Services	Diploma
Urban Tree Maintenance	Diploma

Formation en apprentissage

Programmes offerts en français :

Arboriste	Certificat d'apprentissage/ Certificat de qualification professionnelle
Technicien/technicienne d'équipement lourd	Certificat d'apprentissage/ Certificat de qualification professionnelle
Technicien/technicienne en horticulture	Certificat d'apprentissage/ Certificat de qualification professionnelle
Technicien/technicienne en réparation de machinerie lourde	Certificat d'apprentissage/ Certificat de qualification professionnelle

Programmes offerts en anglais :

Arborist	Certificate of Apprenticeship/ Certificate of Qualification
Horticultural Technician	Certificate of Apprenticeship/ Certificate of Qualification
Small Engine Technician	Certificate of Apprenticeship/ Certificate of Qualification

Marché du travail

Programmes offerts en français :

Jardinier paysagiste	Certificat
Professionnel/professionnelle de l'aménagement paysager	Certificat
Production – pépinière	Certificat
Programme ontarien de formation sur les pesticides	Certificat
Technicien/technicienne en irrigation	Certificat

Programmes offerts en anglais :

Greenskeeper	Certificate
Irrigation Technician	Certificate
Nursery Production	Certificate
Pesticide Technician	Certificate

Université

Programmes offerts en français :

Biochimie	Baccalauréat
Biologie	Baccalauréat
Chimie	Baccalauréat
Études de l'environnement	Baccalauréat
Géographie	Baccalauréat
Sciences	Baccalauréat

Programmes offerts en anglais :

Botany	Bachelor's degree
Horticulture Science	Bachelor's degree
Horticulture and Landscaping	Bachelor's degree
Landscape Architecture	Bachelor's degree
Plant Agriculture	Bachelor's degree
Plant Biology	Bachelor's degree
Plant Sciences	Bachelor's degree

G. Ressources

Les ressources ci-après sont accessibles en ligne et peuvent ainsi servir aux recherches d'information liées au secteur de l'horticulture/aménagement paysager, à la formation et à la santé et la sécurité en milieu de travail.

Associations et autres

Association canadienne des Pépiniéristes et des Paysagistes (site en anglais)	www.canadanursery.com
Association de l'éducation coopérative de l'Ontario	www.ocea.on.ca
Association Québécoise des Producteurs en Pépinière	www.arbresetvivaces.com
Canadian Organic Growers – Base de données des produits biologiques au Canada	www.cogdir.ca/frindex.php
Conseil canadien de l'horticulture (CCH)	www.hortcouncil.ca
Conseil sectoriel de main-d'œuvre de production agricole	www.cose.upa.qc.ca
Dynascape (site en anglais)	www.dynascape.com
Entreprises Canada (Plan d'affaires interactif)	www.entreprisescanada.ca/pai
Entreprises Canada (Services aux entrepreneurs)	www.entreprisescanada.ca
Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec (FSHEQ)	www.fsheq.com
Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ)	www.fihoq.qc.ca
Fondation canadienne d'éducation économique	www.cfee.org
Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs	www.fcje.ca
Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO)	www.iqdho.com
International Society of Arboriculture (site en anglais)	www.isaontario.com
L'Alliance des conseils sectoriels	www.councils.org

L'Association des conseillers en orientation de l'Ontario (site en anglais)	www.osca.ca
Landscape Ontario (site en anglais)	www.landscapeontario.com
Le Conference Board du Canada	www.conferenceboard.ca/francais
Les beaux jardins	http://lesbeauxjardins.com/
L'Union des cultivateurs franco-ontariens	www.lavoieagricole.ca
Regroupement des organismes du patrimoine franco-ontarien (Francoroute)	www.ropfo.ca
Ressources humaines et Développement social Canada	www.rhdsc.gc.ca
Société de l'arbre du Québec	www.sodaq.qc.ca
Ultimate CAD Directory (site en anglais)	www.tenlinks.com
Web Garden - vaste éventail de ressources multimédias en aménagement paysager (site en anglais)	www.webgarden.osu.edu

Cheminement de carrière : formation, études et métiers

Applications du travail et de l'apprentissage (Projet national ATA)	www.awal.ca
Banque de développement du Canada	www.bdc.ca
Career Cruising (site en anglais)	www.careercruising.com
Centre d'études indépendantes	www.ilc.org/index2.html
Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario	http://centre.ouac.on.ca
Centre de services aux entreprises Canada-Ontario	www.entreprisescanada.ca/ontario/
Compétences Canada	www.skillscanada.com
Emploi-Avenir	www.jobfutures.ca
Emploi Ontario	www.edu.gov.on.ca/fre/tcu/etlanding.html
Entrepreneuriat Québec	www.lancement-e.com
Guichet Emplois	www.jobbank.gc.ca
Horti Compétences	www.horticompetences.ca
Industrie Canada	www.strategis.ic.gc.ca
Information sur le marché du travail	www.labourmarketinformation.ca
Jardin botanique de Montréal	www.ville.montreal.qc.ca/jardin

Jeunes Entreprises	www.jacan.org
La boussole	www.cforp.on.ca/boussole
Landscape Trades (site en anglais)	www.ltsourcebook.com
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités	www.edu.gov.on.ca/fre/tcu/
Ministère de la Recherche et de l'Innovation	www.mri.gov.on.ca
Ministère de l'Éducation	www.edu.gov.on.ca/fre/
Ministère des Petites Entreprises et de l'Entrepreneuriat	www.sbe.gov.on.ca
Ministère des Richesses naturelles	www.mnr.gov.on.ca
Ministère du Travail	www.labour.gov.on.ca
Ontario Agri-Food Education (OAFE) (site en anglais)	www.oafe.org
Ontario Horticulture Education Council (site en anglais)	www.hortcareers.com
Ontario *info* Emploi	www.onwin.ca/francais/index.cfm
« Passage... vers la réalisation professionnelle », programme du Réseau SocioAction des Femmes francophones (RéSAFF)	www.resaff.ca/fr/Programme_PASSAGE_101.html
Passeport-compétences de l'Ontario (PCO)	http://skills.edu.gov.on.ca
Passeport pour la prospérité	www.edu.gov.on.ca/fre/general/elemsec/job/passport
Perspectives Jeunesse Ontario	www.youthjobs.gov.on.ca
Perspectives Ontario (*Guide de la planification de carrière en Ontario*)	www.edu.gov.on.ca/fre/prospects/
Service d'admission des collèges de l'Ontario	www.collegesdelontario.ca
Skills Canada – Ontario (site en anglais)	www.skillsontario.com
Statistique Canada	www.statcan.ca
Vos compétences sont-elles à la hauteur? TOWES	http://measureup.towes.com

Santé, sécurité et certifications

Ambulance St-Jean	www.sja.ca/fr
Arboriculture Canada Training and Education Ltd. (site en anglais)	www.arborcanada.com
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST)	www.cchst.ca
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT)	www.wsib.on.ca
Conseil canadien de la sécurité (CCS)	www.safety-council.org/CCS/findex.html
Croix-Rouge canadienne	www.croixrouge.ca
Entreprises d'été (ministère des Petites Entreprises et de l'Entrepreneuriat)	www.sbe.gov.on.ca/ontcan/sbe/fr/youth_summerco_fr.jsp
Industrial Accident Prevention Association (IAPA) (site en anglais)	www.iapa.ca
Institut canadien du commerce du détail (ICCD)	www.retaileducation.ca/cms/sitem.cfm/fr
Passeport sécurité	www.passporttosafety.com/francais/
Prevention Dynamics (site en anglais)	www.preventiondynamics.com
Programme ontarien de formation sur les pesticides	www.opep.ca/French/default.htm
Sensibilisation des jeunes à la sécurité au travail	www.prevenez-les.ca
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) – formation en ligne (site en anglais)	www.virtualwhmis.com
Société de sauvetage	www.lifesaving.ca
Travailleur avisé, travailleur en santé!	www.livesafeworksmart.net

H. Annexes

Annexe A : Activité d'apprentissage contextualisée (AAC) pour la majeure haute spécialisation

Les crédits d'appui requis aux fins de la majeure doivent intégrer des activités d'apprentissage contextualisées (AAC). Il s'agit d'activités requérant l'application de connaissances et de compétences qui sont étroitement liées au secteur économique de la majeure. Ces activités d'apprentissage permettent de satisfaire aux attentes du curriculum se rattachant à ces cours.

L'activité d'apprentissage doit représenter un minimum de six heures d'études. Les conseils scolaires peuvent élaborer une activité d'apprentissage contextualisée dont la réalisation demandera ces six heures ou une séquence d'activités plus courtes qui requerront ensemble six heures d'études.

Le formulaire ci-joint doit être utilisé pour décrire chaque activité ou série d'activités d'apprentissage contextualisée associée aux crédits d'appui de la majeure. Les conseils scolaires soumettront pour approbation au ministère de l'Éducation les formulaires dûment remplis et y joindront tout le matériel à utiliser pour compléter les activités (p. ex., exercices, clés de correction).

Modèle à utiliser pour l'activité d'apprentissage contextualisée

(Soumettre tout le matériel en format Microsoft Word.)

Renseignements généraux

Conseil scolaire : _____

Date d'élaboration de l'AAC : _____

Personne pouvant fournir des renseignements sur cette activité :

_____

Poste : _____

Téléphone : ( )_____-_____ Télécopieur : ( )_____-_____

Courriel : _____

Majeure haute spécialisation	
Code et titre du cours	
Titre de l'activité ou de la série d'activités comptant au titre d'une AAC	

Modèle pour l'AAC | suite >

> ***Modèle pour l'AAC | suite***

Brève description de l'activité d'apprentissage contextualisée (ou de la série d'activités comptant au titre d'une AAC)	
Durée	*(Un minimum de 6 heures est requis pour compléter l'activité ou la série d'activités.)*
Attente(s)	*(Indiquer le ou les domaines d'étude du programme-cadre et l'attente ou les attentes à évaluer pour l'activité ou la série d'activités.)*
Contenus d'apprentissage	*(Indiquer la ou les rubriques du programme-cadre et les contenus d'apprentissage se rapportant aux attentes évaluées pour l'activité ou la série d'activités.)*
Compétences essentielles et habitudes de travail identifiées à l'aide du Passeport-compétences de l'Ontario	*(Indiquer les compétences essentielles et les habitudes de travail identifiées à l'aide du Passeport-compétences de l'Ontario et exercées du fait de cette activité ou de cette série d'activités.)*
Attentes relatives à l'enseignement religieux le cas échéant	

Modèle pour l'AAC | suite >

Stratégies d'enseignement et d'évaluation

Notes de l'enseignante ou de l'enseignant *(Fournir des suggestions qui faciliteront la prestation de l'activité d'apprentissage contextualisée. Par exemple, rappeler aux enseignants de veiller à ce que tout le matériel nécessaire, notamment les documents authentiques du secteur, soit mis à la disposition des élèves pour l'activité.)*

Mise en situation *(L'enseignante ou l'enseignant présente aux élèves une situation de travail reliée à la majeure.)*

Stratégies *(Dans un style télégraphique, l'enseignante ou l'enseignant énumère dans un ordre séquentiel et décrit les stratégies d'enseignement et d'évaluation utilisées pour appuyer l'apprentissage. Il faut joindre tous les exercices, les questionnaires, les projets, les expériences, etc., qui sont destinés aux élèves.)*

> *Modèle pour l'AAC | suite*

Évaluation du rendement de l'élève – Sommaire

(Énumérer toutes les tâches d'évaluation reliées aux stratégies décrites dans la section précédente. Joindre les listes de vérification, les grilles d'évaluation adaptées, les clés de correction, etc.)

Stratégies / Tâches d'évaluation *(Ajouter d'autres rangées au besoin.)*	**But de l'évaluation** (diagnostique, formative, sommative)
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
6.	

Notes, commentaires ou explications

(Donner tout autre renseignement pertinent ou suggestion pouvant aider les enseignants à offrir l'activité ou la série d'activités d'apprentissage contextualisées.)

Ressources

(Énumérer toutes les ressources nécessaires pour offrir l'activité ou la série d'activités.)

Matériel utilisé en milieu de travail *(p. ex., dessins techniques, guides, cahier de spécifications, feuilles d'analyse)*

Ressources humaines

Imprimés

Vidéos / DVD

Logiciels

Sites Web

Autres

> ***Modèle pour l'AAC | suite***

Adaptations

(Énumérer les adaptations pédagogiques, les adaptations environnementales et les adaptations en matière d'évaluation.)

Matériel annexé

Énumérer la liste du matériel envoyé avec cette activité d'apprentissage contextualisée. (Joindre tout le matériel utilisé pour offrir l'activité ou la série d'activités d'apprentissage contextualisées, comme les feuilles de travail des élèves, les tests, etc.)

Annexe B : Renseignements relatifs aux formes d'apprentissage par l'expérience et programmes connexes*

Durée	Crédits	Description	Éléments clés
Observation au poste de travail			
de $^1/_2$ à 1 journée (dans certains cas 3 jours)	aucun	observation individuelle d'un travailleur ou d'une travailleuse dans un lieu de travail	• jumelage d'un élève avec un travailleur qui occupe un emploi particulier • peut être intégrée à un cours donnant droit à un ou des crédits • peut faire partie d'un programme de transition de l'école au monde du travail • requiert les formulaires de sorties éducatives pour les observations d'une journée† • requiert un « accord sur la formation pratique » pour des observations de plus d'une journée à condition que l'élève ait au moins 14 ans†
Jumelage			
de $^1/_2$ à 1 journée	aucun	observation individuelle d'un élève d'un programme d'éducation coopérative sur le lieu du stage	• jumelage d'un élève avec un élève d'un programme d'éducation coopérative • peut être intégré à un cours donnant droit à un ou des crédits • peut faire partie d'un programme de transition de l'école au monde du travail • requiert les formulaires de sorties éducatives†
Expérience de travail			
de 1 à 4 semaines	aucun	occasion d'apprentissage pratique dans le cadre d'un cours donnant droit à un ou des crédits, qui offre à l'élève des expériences de travail de courte durée, soit généralement une semaine ou deux, mais jamais plus de quatre semaines	• stage de courte durée en rapport avec une discipline particulière • fait partie intégrante d'un cours particulier donnant droit à un ou des crédits • requiert une préparation au stage • requiert un plan d'apprentissage personnalisé • requiert un « accord sur la formation pratique » à condition que l'élève ait au moins 14 ans†
Expérience de travail virtuelle			
l'équivalent de 1 à 4 semaines	aucun	expérience de travail simulée, dans le cadre de cours donnant droit à un ou des crédits, qui permet aux élèves, y compris ceux qui bénéficient d'un plan d'enseignement individualisé ou de services à l'enfance en difficulté et ceux qui étudient dans les régions rurales, de se prévaloir d'expériences de travail plus variées que celles offertes par l'économie locale	• stage de travail virtuel de courte durée en rapport avec une discipline particulière, qui est possible grâce à l'utilisation de logiciels et d'Internet • fait partie intégrante d'un cours particulier donnant droit à un ou des crédits • requiert une préparation au stage • requiert un plan d'apprentissage personnalisé • requiert une formation sur les protocoles du réseau Internet (sécurité, respect de la vie privée et confidentialité)

Renseignements | suite >

> *Renseignements | suite*

Durée	Crédits	Description	Éléments clés
Éducation coopérative			
une année entière ou un semestre entier, selon le cas	1 crédit pour chaque cours d'éducation coopérative de 110 heures donnant droit à un crédit, terminé avec succès	expérience d'apprentissage pratique permettant d'obtenir des crédits, qui intègre le travail théorique fait en classe et des expériences pratiques dans un lieu de travail pour permettre aux élèves d'appliquer et de raffiner les connaissances et les habiletés acquises dans un cours connexe du curriculum ou un cours élaboré à l'échelon local	• requiert un plan d'apprentissage personnalisé • permet d'obtenir des crédits • requiert 15 heures de préparation au stage • est suivie par l'enseignante ou l'enseignant chargé de l'éducation coopérative • comporte une composante en salle de classe et en milieu de travail • suppose une réflexion sur l'apprentissage • comprend une évaluation du rendement des élèves • requiert 7 heures d'intégration en salle de classe par crédit • requiert un « accord sur la formation pratique » à condition que l'élève ait au moins 14 ans[†]
Programme de transition de l'école au monde du travail			
variable (entre 3 et 4 semestres pendant les 11e et 12e années), mais le plus souvent au moins 2 ans	variable suivant le type d'expérience pratique dans un lieu de travail	combinaison d'éducation et de formation à l'école et au travail qui offre toute une gamme d'occasions d'apprentissage	• est axé sur l'élève qui compte se joindre directement à la population active à la fin de ses études secondaires • requiert l'établissement de partenariats avec des employeurs • apporte un renforcement au curriculum grâce à la participation des employeurs • permet d'obtenir des crédits d'éducation coopérative • requiert un « accord sur la formation pratique » à condition que l'élève ait au moins 14 ans[†]
Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO)			
variable (entre 3 et 4 semestres pendant les 11e et 12e années), mais le plus souvent au moins 2 ans	variable suivant les occasions offertes au niveau local	possibilité pour un élève de satisfaire aux conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires tout en suivant un programme d'apprentissage visant l'exercice d'un métier	• vise les élèves de 16 ans et plus qui ont déjà obtenu 16 crédits en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires • peut supposer l'inscription de l'élève à un programme d'apprentissage • requiert la présentation, de la part de l'élève et du superviseur, d'une documentation descriptive des compétences spécifiques acquises dans un métier • permet d'obtenir des crédits d'éducation coopérative • requiert un « accord sur la formation pratique »[†]

* Adapté du document intitulé *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience* (Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2000, p. 7 et 8).

† Voir la note Politique/Programmes nº 76A, *Assurance contre les accidents du travail pour les élèves des programmes de formation pratique*, affichée sur le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/76af.html. Voir aussi l'annexe B du *Guide de mise en œuvre de la majeure haute spécialisation*. Il revient aux enseignantes et aux enseignants chargés des programmes de formation pratique de veiller à ce que le milieu de travail dans lequel chaque élève est placé soit conforme aux normes en vigueur en matière de santé et de sécurité.

Annexe C : Âge minimum pour travailler et visiter des lieux de travail en Ontario[1]

Majeure haute spécialisation[2]	Genre de lieu de travail	Âge minimum pour travailler	Âge minimum pour travailler / conditions pour visiter[3]
• Affaires • Arts et culture • Hôtellerie et tourisme • Santé et bien-être	Établissements industriels[4] tels que bureaux, magasins, installations sportives, aires de service de restaurant	14	Le règlement régissant les établissements industriels (Règlement 851, R.R.O. 1990) adopté en vertu de la *Loi sur la sécurité et la santé au travail* énonce les restrictions relatives à l'âge minimum pour les travailleurs et s'applique à des lieux de travail tels que des bureaux, magasins, installations sportives, restaurants et usines. Toutefois, le règlement stipule que les personnes plus jeunes que l'âge minimum peuvent *visiter* ces établissements (mais pas y *travailler*) si : • elles sont accompagnées d'une personne qui a atteint l'âge de la majorité (p. ex., une personne de 18 ans); • elles sont guidées lors d'une visite de l'établissement industriel (p. ex., bureau, magasin, installation sportive ou usine); • elles sont dans une aire de l'établissement industriel utilisée pour la vente; ou • elles sont dans une aire de l'établissement à laquelle le public a généralement accès.
• Affaires • Fabrication • Hôtellerie et tourisme • Transports	La plupart des usines[5] y compris les restaurants et toute cuisine commerciale, les garages d'entretien de véhicules automobiles, les aires de préparation des fruits et légumes frais et de la viande ou les aires d'expédition et de réception des épiceries, des buanderies et des entrepôts	15	
• Foresterie	Exploitation forestière[6]	16	

N.B.: Les notes explicatives sont regroupées à la suite de ce tableau.

Âge minimum | *suite* >

> Âge minimum | suite

Majeure haute spécialisation[2]	Genre de lieu de travail	Âge minimum pour travailler	Âge minimum pour travailler / conditions pour visiter[3]
• Construction	Chantier de construction[7]	16 En vertu du règlement régissant les chantiers de construction (Règlement 213/91) adopté en vertu de la *Loi sur la sécurité et la santé au travail*, l'âge minimum pour travailler *ou* visiter *tout* chantier de construction est de 16 ans. Une personne âgée de moins de 16 ans peut visiter un chantier de construction *seulement lorsque les travaux n'y sont pas effectués*. (Veuillez cependant noter que les définitions de *construction* et de *chantier de construction* comprennent une grande diversité de genres de travail et de lieux de travail. Il est important d'examiner les définitions attentivement. Voir note 7, ci-dessous.)	
• Exploitation minière	Mines de surface[8], installations minières[9] Mines souterraines Front de taille d'une mine de surface	16 18 18	Le règlement régissant les mines et les installations minières (Règlement 854, R.R.O. 1990) adopté en vertu de la *Loi sur la sécurité et la santé au travail* permet les visites guidées ou les visites aux mines et aux installations minières de personnes plus jeunes que l'âge minimum pour travailler, si elles sont accompagnées et sous la direction d'un guide.
• Agriculture • Environnement • Horticulture et aménagement paysager • Santé et bien-être	Certains lieux de travail (ou des parties de ces derniers) peuvent être visés, en ce qui concerne les restrictions d'âge, par les règlements régissant d'autres secteurs. Par exemple, voir le règlement sur les établissements industriels (Règlement 851, R.R.O. 1990).		
• Construction • Fabrication	Nettoyage de vitres	18	*Sans objet.* (Le règlement régissant le nettoyage de vitres est le Règlement 859, R.R.O. 1990.)

N.B. : Les notes explicatives sont regroupées à la suite de ce tableau.

Âge minimum | suite >

> *Âge minimum* | *suite*

Notes explicatives

1. Tel que précisé dans les règlements adoptés en vertu de la *Loi sur la sécurité et la santé au travail*. D'autres lois et règlements adoptés en vertu de ces lois déterminent l'âge minimum pour une variété de métiers.

   De plus, certains lieux de travail ont établi leur propre âge minimum d'embauche, *plus rigoureux*. Par exemple, certains établissements de vente au détail et chaînes de restaurants n'embaucheront personne de moins de 16 ans, même si la limite d'âge minimum légale est inférieure. De même, certains établissements industriels et autres lieux de travail qui exigent l'utilisation d'équipement lourd ou de machinerie n'embaucheront personne de moins de 18 ans, même si la limite d'âge minimum légale peut être inférieure. De telles exigences particulières quant à l'âge minimum peuvent être acceptables, pourvu que leurs restrictions n'entrent pas en conflit avec le *Code des droits de la personne* de l'Ontario ou toute autre loi en vigueur.

2. La colonne 1 précise les majeures haute spécialisation auxquelles les catégories de lieux de travail de la colonne 2 peuvent être associées. Il convient cependant de souligner que certaines majeures peuvent comporter des lieux de travail mentionnés dans plus d'une catégorie (p. ex., la majeure en affaires peut comprendre les bureaux, les usines et les chantiers de construction). Pour vérifier à partir de ce tableau la conformité relative à l'âge minimum pour travailler et visiter, il faut donc toujours prendre en compte le genre de lieu de travail particulier faisant partie du programme (colonne 2), et non le secteur auquel le programme se rattache (colonne 1).

3. Dans certaines conditions, comme indiqué dans ce tableau, les personnes plus jeunes que l'âge minimum peuvent visiter certains lieux de travail, mais non y travailler.

4. En vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, **établissement industriel** signifie immeuble à bureaux, usine, installation sportive, magasin ou bureau, y compris le bien-fonds, les bâtiments et les structures qui s'y rattachent.

5. Aux termes de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, **usine** s'entend :

   a) d'un bâtiment ou lieu, à l'exception d'une mine, d'une installation minière ou d'un endroit où du travail à domicile est exécuté, dans lequel, selon le cas :

      i) est exécutée une opération de fabrication ou de montage qui se rapporte à la fabrication de marchandises ou de produits,

      ii) en ce qui concerne la préparation, l'inspection, la fabrication, la finition, la réparation, l'entreposage, le nettoyage ou la mise en état, à des fins de location ou de vente, de substances, d'articles ou d'objets, une source d'énergie est :

         (A) soit utilisée pour faire fonctionner une machine ou un appareil,

         (B) soit transformée de quelque façon,

      iii) un travail faisant partie de la fabrication de marchandises, de substances, d'articles ou d'objets, en tout ou en partie, ou lié à ces activités, est exécuté à titre commercial ou en vue de réaliser un bénéfice,

Âge minimum | suite >

> **Âge minimum | suite**

iv) un travail faisant partie de la transformation, la mise en pièces, la réparation, l'entretien, l'embellissement, la finition, l'entreposage, le nettoyage, le lavage ou la mise en état, à des fins de vente, de marchandises, de substances, d'articles ou d'objets, ou lié à ces activités, est exécuté à titre commercial ou en vue de réaliser un bénéfice,

v) des avions, des locomotives ou des véhicules servant au transport public ou privé sont entretenus;

b) d'une buanderie, y compris une buanderie exploitée en rapport avec, selon le cas :

i) un hôpital public ou privé,

ii) un hôtel,

iii) un établissement public ou privé créé à des fins religieuses, éducatives ou de bienfaisance;

c) d'une exploitation forestière.

6. Aux termes de la *Loi sur la sécurité et la santé au travail*, **exploitation forestière** signifie abattage ou écorçage d'arbres à des fins commerciales ou industrielles ou à des fins reliées au déblaiement du sol. S'entend en outre du mesurage, de l'entreposage, du transport et du flottage des billes, de l'entretien des chemins d'exploitation, de la scarification, du brûlage dirigé et de la sylviculture.

7. Aux termes de la *Loi sur la sécurité et la santé au travail*, **construction** s'entend en outre de l'élévation, de la transformation, de la réparation, du démantèlement, de la démolition, de l'entretien des structures, de la peinture, du dégagement d'un terrain, du déblayage du sol, du nivellement, de l'excavation, de l'ouverture de tranchées, du creusage, du sondage, du forage, du dynamitage ou du bétonnage, de l'installation des machines et de l'outillage, et des travaux ou entreprises se rapportant à un chantier. Sont exclus les travaux ou entreprises souterrains effectués dans une mine.

Un **chantier** signifie chantier de construction, qu'il s'agisse de travaux publics ou privés, y compris :

a) la construction d'un bâtiment, d'un pont, d'une structure, d'un établissement industriel, d'une installation minière, d'une galerie, d'un tunnel, d'un caisson, d'une tranchée, d'une excavation, d'une route, d'un chemin de fer, d'une rue, d'un chemin de roulement, d'un terrain de stationnement, d'un batardeau, d'une canalisation, d'un égout, d'une conduite de distribution d'eau, d'une prise de branchement, d'un câble télégraphique ou téléphonique, d'une ligne de transmission d'électricité, d'un pipe-line, d'un conduit, d'un puits, ou d'un ensemble de ceux-ci;

b) le déplacement d'un bâtiment ou d'une structure;

c) tout travail ou toute entreprise, ou tout bien-fonds ou toute dépendance dont l'usage se rapporte à la construction.

Âge minimum | suite >

> *Âge minimum* | *suite*

8. Aux termes de la *Loi sur la sécurité et la santé au travail*, une **mine** signifie travail ou entreprise dont le but est de percer, d'éprouver, d'enlever ou d'extraire un minerai métallifère ou non ou une substance minérale, du roc, de la terre, de la glaise, du sable ou du gravier.

9. Aux termes de la *Loi sur la sécurité et la santé au travail*, une **installation minière** signifie four à grillage ou à fusion, appareil de concentration, usine ou endroit réservé ou ayant rapport au lavage, au concassage, au broyage, au tamisage, à la réduction, au lessivage, au grillage, à la fusion, à l'affinage ou au traitement d'une substance mentionnée dans la définition du terme « mine », ou à des travaux de recherche sur cette substance. (Voir la note 8.)

Annexe D : Cours élaborés à l'échelon local

1. Résumé de cours pour la majeure haute spécialisation en horticulture et aménagement paysager
Ouvert – THL35

Préalable : aucun
Valeur en crédits : peut compter comme cours de 1 ou 2 crédits
Discipline/Matière : éducation technologique
Conseil scolaire : Halton District School Board

Description du cours

Ce cours de 11e année porte sur l'architecture paysagère, la construction et l'entretien relatifs aux projets de nature résidentielle, commerciale, industrielle et récréative. L'élève est initié aux compétences et aux procédés propres aux industries connexes et développe les compétences professionnelles nécessaires pour se spécialiser en aménagement paysager et pour se préparer aux quatre destinations postsecondaires. Il acquiert de l'expérience et apprend à utiliser divers types de matériaux, de procédés et de techniques employés dans l'industrie de l'aménagement paysager. De plus, l'élève étudie les normes et les codes de l'industrie, examine les questions de santé et de sécurité et explore les perspectives de carrière. Il est sensibilisé à l'importance de la formation continue et aux répercussions de cette industrie sur la société et l'environnement.

Les sujets abordés en éducation technologique THL35 comprennent :

- la sécurité au travail;
- la communication en milieu de travail;
- les calculs;
- l'équipement et l'entretien paysagers;
- les sciences végétales (botanique, procédés et reproduction);
- l'identification des plantes;
- les sols et engrais;
- l'entomologie et la pathologie;
- l'architecture paysagère;
- la construction paysagère;
- l'entretien paysager;
- la gestion du gazon;
- la production en serre et en pépinière;
- l'arboriculture;
- les industries connexes et l'exploration de carrières (agriculture, floriculture, aménagement paysager intérieur, exploitation d'une jardinerie).

2. Résumé de cours pour la majeure haute spécialisation en horticulture et aménagement paysager
Ouvert – THL45

Préalable : THL35
Valeur en crédits : peut compter comme cours de 1 ou 2 crédits
Discipline/Matière : éducation technologique
Conseil scolaire : Halton District School Board

Description du cours

Ce cours met à profit les compétences et les connaissances acquises dans le cours en aménagement paysager THL35 de 11e année, élaboré à l'échelon local. L'accent porte davantage sur les aspects plus complexes de l'aménagement paysager. Ils seront liés aux projets de nature résidentielle, commerciale, récréative et industrielle (construction, installation et entretien). Les pratiques avancées tant dans le secteur de l'aménagement paysager que dans celui des pépinières, et le développement de compétences professionnelles spécialisées et des habiletés nécessaires à l'apprentissage autonome seront utilisés. L'élève concentrera sa spécialisation en fonction d'une carrière particulière et développera des compétences avancées dans le domaine approprié. Dans cette spécialisation, l'élève examinera les matériaux, les procédés, le travail, les outils et l'équipement utilisés dans l'industrie de l'aménagement paysager. Il étudiera les normes de l'industrie et les codes du bâtiment, examinera les questions de santé et de sécurité et explorera les perspectives de carrière, les possibilités de formation continue et les répercussions de l'aménagement paysager et des industries connexes sur la société et l'environnement.

Les sujets abordés en éducation technologique THL45 comprennent :

- la sécurité au travail;
- la communication en milieu de travail;
- les calculs;
- l'équipement et entretien paysagers;
- les sciences végétales (botanique, procédés et reproduction);
- l'identification des plantes;
- les sols et engrais;
- l'entomologie et la pathologie;
- l'architecture paysagère;
- la construction paysagère;
- l'entretien paysager;
- la gestion de pelouse en plaque;
- la production en serre et en pépinière;
- l'arboriculture;
- les industries connexes et l'exploration de carrières (agriculture, floriculture, aménagement paysager intérieur, exploitation d'une jardinerie).

Profils des projets

Profil de projet : Durham District School Board

Nom de l'initiative	**Horticulture Technology by the Lake**
Brève description	Ce programme est proposé dans un endroit unique, sur les bords du lac Ontario, où l'accès à divers milieux sert de toile de fond aux projets d'aménagement paysager créatifs. Outre les compétences en matière d'aménagement paysager extérieur, les élèves acquièrent l'expérience du processus de design et de l'exploitation des serres. Les formateurs du collège dispensent une partie du programme de 12e année, qui prévoit l'accréditation ainsi que des apprentissages par l'expérience auprès d'employeurs du secteur.
Nombre d'élèves	20
Conseil scolaire	**Durham District School Board** 400 Taunton Road East Whitby ON L1R 2K6
Personne-ressource	Nom : John Beatty Poste : Education Officer, Programs 7-12, Student Success Leader Téléphone : 905 666-6971 Télécopieur : 905 666-6370 Courriel : beatty_john@durham.edu.on.ca
École	**G.L. Roberts Collegiate and Vocational Institute** 399 Chaleur Avenue Oshawa ON L1J 1G5
Personne-ressource	Nom : Ian Skinner Poste : Principal Téléphone : 905 728-7594 Télécopieur : 905 728-7760 Courriel : skinner_ian@durham.edu.on.ca
Partenaires du milieu des affaires et de la communauté	• Landscape Ontario • Durham Region Horticulture Local Industry Committee
Collège	Humber College

Profil de projet : Halton District School Board et Halton Catholic District School Board

Nom de l'initiative	**SHSM–Horticulture and Landscaping**
Brève description	Ce programme cible le développement de compétences fondamentales et essentielles reconnues dans le secteur. Il traite de l'étude des plantes (identification et propagation), l'entretien des pelouses, la physiologie végétale, la production en pépinière, l'irrigation et l'aménagement paysager (conception, construction et entretien). Les élèves acquièrent de l'expérience auprès de partenaires du milieu des affaires et de la communauté, en se servant de matériaux et en appliquant les procédés et techniques utilisés dans le secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager.
Nombre d'élèves	30
Conseil scolaire 1	**Halton District School Board** 2050 Guelph Line, Burlington ON L7R 3Z2
Personne-ressource	Nom : David Lewis Poste : Pathways, Co-op and Guidance Coordinator Téléphone : 905 335-3663, poste 2225 Télécopieur : 905 332-1891 Courriel : lewisd@hdsb.ca
Conseil scolaire 2	**Halton Catholic District School Board** 802 Drury Lane Burlington ON L7R 2Y2
Personne-ressource	Nom : Robert DeRubeis Poste : Curriculum Consultant – Technological Studies Téléphone : 905 632-6314 Télécopieur : 905 632-5417 Courriel : derubeisr@hcdsb.org

Écoles	**White Oaks Secondary School** 1055 McCraney Street East Oakville ON L6H 1H9 **Notre Dame Catholic Secondary School** 2333 Headon Forest Drive Burlington ON L7M 3X6
Personne-ressource	Nom : Dave Graves Poste : HDSB Coordinator – Technological Education Téléphone : 905 335-3663, poste 2229 Télécopieur : 905 332-1891 Courriel : gravesd@hdsb.ca
Partenaire du milieu des affaires et de la communauté	Landscape Ontario
Collège	Humber College

Profil de projet : Kawartha Pine Ridge District School Board

Nom de l'initiative	**SHSM–Horticulture and Landscaping**
Brève description	Kawartha Pine Ridge propose deux programmes bien distincts en horticulture et aménagement paysager. Les élèves de Cobourg District CI East étudient la physiologie végétale, la construction de serres, la propagation, la production et l'aménagement paysager intérieur et extérieur. Ils participent aussi à la culture et à la commercialisation de produits de serres. En salle de classe, l'accent est mis sur l'étude des plantes, sur les tendances de l'industrie horticole et sur les possibilités de carrière. Le programme de l'école secondaire Thomas A. Stewart porte sur la conception de projet d'aménagement, la construction et l'entretien paysager de domaines résidentiels, commerciaux, industriels et récréatifs. Les élèves acquièrent une expérience pratique des divers types de matériaux, des processus et des techniques utilisés dans le secteur de l'aménagement paysager et de l'horticulture.
Nombre d'élèves	68
Conseil scolaire	**Kawartha Pine Ridge District School Board** 1994 Fisher Drive Peterborough ON K9J 7A1
Personne-ressource	Nom : Rob Andrews Poste : Superintendent of Education (SSL) Téléphone : 1 877 577-7048, poste 2173 Télécopieur : 705 742-7801 Courriel : robert_andrews@kprdsb.ca
École 1	**Cobourg District Collegiate Institute East** 335 King Street East Cobourg ON K9A 1M2
Personnes-ressources	Nom : Karin Mackenzie Russell Poste : Vice-Principal Téléphone : 905 372-2271 Télécopieur : 905 372-5343 Courriel : karin_mackenzierussell@kprdsb.ca Nom : Sara Meaney Poste : Student Success Teacher Téléphone : 905 372-2271 Télécopieur : 905 372-5343 Courriel : sara_meaney@kprdsb.ca

École 2	**Thomas A. Stewart Secondary School** 1009 Armour Rd N Peterborough ON K9J 7B1
Personne-ressource	Nom : Michelle Chambers Poste : Teacher Téléphone : 705 743-5230 Télécopieur : 705 749-9452 Courriel : michelle_chambers@kprdsb.ca
Partenaires du milieu des affaires et de la communauté	• Burns Water Garden • Community Gardens • Cressman Landscaping • Landscape Ontario • Little Lake Cemetery • Niagara Parks School of Horticulture • Peterborough Green-up • YWCA
Collège	Fleming College
Universités	• University of Guelph • University of Guelph – Ridgetown College

Profil de projet : Niagara Catholic District School Board

Nom de l'initiative	**Niagara G.R.O.W.S.** **Growing Real Opportunities With Students**
Brève description	Niagara Grows se concentre sur la gestion des serres, la planification, la réalisation ainsi que l'entretien d'aménagements paysagers. Les élèves apprennent sur le terrain à concevoir, à gérer et à réaliser des projets de tout type : jardins, fleurs, vignobles et paysages. Ce programme est ouvert à tous les élèves, dans une région qui possède des sols et un climat qui se prêtent particulièrement bien à l'activité horticole.
Nombre d'élèves	15-20
Conseil scolaire	**Niagara Catholic District School Board** 427 Rice Road Welland ON L3C 7C1
Personne-ressource	Nom : John Crocco Poste : Superintendent of Education Téléphone : 905 735-0240, poste 228 Télécopieur : 905 735-9710 Courriel : john.crocco@ncdsb.com
École	**Blessed Trinity Catholic Secondary School** 145 Livingston Avenue Grimsby ON L3M 5J6
Personne-ressource	Nom : David Antolin Poste : Teacher Téléphone : 905 945-6706 Télécopieur : 905 945-2205 Courriel : david.antolin@ncdsb.com
Partenaires du milieu des affaires et de la communauté	• Apprenticeship Strategies Group • Business Education Council • Landscape Ontario • Niagara Parks Commission, School of Horticulture • Niagara Training and Adjustment Board
Collège	Niagara College

Profil de projet : Peel District School Board

Nom de l'initiative	**Landscape Design and Construction High Skills Major**
Brève description	Ce programme est offert à l'ouest de Mississauga, dans une communauté en plein essor où les entreprises de construction et d'aménagement paysager sont prospères. Le programme met l'accent sur la conception de plans d'aménagement, l'estimation et la réalisation de jardins dans la collectivité. Les élèves développent des compétences dans les domaines de la planification de l'utilisation du sol, du design, de la résolution de problèmes, du dessin assisté par ordinateur, de la production technique, de l'évaluation des sites, des pratiques horticoles et des techniques d'ensemencement, ainsi que de l'entretien de jardins.
Nombre d'élèves	22
Conseil scolaire	**Peel District School Board** 5650 Hurontario Street Mississauga ON L5R 1C6
Personne-ressource	Nom : Rebecca Crouse Poste : Instructional Coordinator – Secondary Programs Téléphone : 905 890-1010, poste 2557 Télécopieur : 905 890-8052 Courriel : rebecca.crouse@peelsb.com
École	**Stephen Lewis Secondary School** 3675 Thomas Street Mississauga ON L5M 7E6
Personne-ressource	Nom : Joanne Durst Poste : Head, Technological Education Téléphone : 905 363-0289, poste 441 Télécopieur : 905 363-0293 Courriel : joanne.durst@peelsb.com
Partenaire du milieu des affaires et de la communauté	Landscape Ontario
Collège	Seneca College of Applied Arts and Technology
Université	University of Guelph